

RENCONTRES RÉGIONALES DU PATRIMOINE 2026

MANÈGE DE BRACK - DOLE - 12 JUIN 2026

Ma Région | avancer, partager

bourgognefranche.comte.fr



Actualités en Bourgogne-Franche-Comté

Vézelay (89), Grand Site de France

Pascal Brossier, directeur, Syndicat mixte du Grand Site de Vézelay

Par décision de Madame Monique BARBUT, Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, Vézelay est devenu, le 26 janvier 2026, le 26ème « Grand Site de France ». C'est le 3ème au niveau régional après « Bibracte – Morvan des Sommets », en 2007, et « Solutré-Pouilly-Vergisson », en 2013.

Les Grands Sites de France ont en commun d'être des sites connus pour la beauté de leurs paysages, et protégés au titre de la loi de 1930 sur les monuments naturels et les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Au cœur d'un Grand Site, il y a donc toujours un site classé au titre du Code de l'environnement. On distingue :

- les sites classés engagés dans une démarche « Grand Site de France » qui ont décidé de préparer un 1er programme d'action pour préserver et valoriser les richesses du territoire : une « Opération Grand Site » (cas des « Vignobles et reculées du Jura » et « Vallée du Hérisson et Plateau des 7 Lacs ») ;
- les « projets Grands Sites de France » dont ce 1er programme d'action a été validé par le Ministère de la transition écologique (cas du « Ballon d'Alsace », partiellement en Région Bourgogne-Franche-Comté) ;
- les territoires qui ont obtenu le label « Grand Site de France », après mise en œuvre de ce 1er programme d'action.

Qu'ils soient labellisés ou en projet, les « Grands Sites » ont en commun d'être engagés dans une démarche exigeante portée par les habitants et les collectivités locales, donc propre au territoire. Structurée dans le cadre de la politique nationale des Grands Sites, cette démarche prend la forme d'un projet de territoire visant à assurer une gestion du site qui garantit sa préservation à long terme, selon une perspective de développement durable.

Sur la base d'un dossier de candidature, l'attribution du label « Grand Site de France », pour une durée de 8 ans, vient reconnaître la qualité du projet de la « structure gestionnaire » et de la mise en œuvre de ce projet.

La labellisation « Grand Site de France » repose donc sur un triptyque « Paysage / Structure de gestion/ Projet ».

En matière de paysages, le Grand Site de Vézelay est connu pour la basilique Sainte-Marie-Madeleine et la colline de Vézelay, qui font l'objet d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Mais le Grand Site de France « Vézelay », ce n'est pas que Vézelay ; c'est un territoire de 22 057 hectares qui constitue, pour la colline de Vézelay, un amphithéâtre paysager exceptionnel, structuré autour des vallées de la Cure et du Cousin. Sur 18 communes, les patrimoines qui composent les paysages sont nombreux et variés :

- patrimoines archéologiques et bâtis : religieux bien sûr, mais aussi remparts et fortifications, patrimoine lié à l'eau (ponts, lavoirs, abreuvoirs), bâti lié aux activités agricoles ou viticoles (en particulier les murets et les cabanes en pierre sèche) ;
- patrimoines naturels : une faune, une flore et des habitats diversifiés selon que l'on se trouve sur les plateaux calcaires, côteaux marneux ou les piémonts granitiques du Morvan ;
- le bocage, la vigne et la forêt en lien avec des activités ancestrales et des pratiques qui se renouvèlent



Pour préserver et valoriser ces patrimoines, une structure de gestion dédiée a été créée en septembre 2024 pour déposer la candidature au label « Grand Site de France » et gérer le projet de territoire. Lancé en 2011, le projet de labellisation du Vézélien avait été porté précédemment par la Communauté de communes (du Vézélien puis « Avallon-Vézelay-Morvan ») et par le Département de l'Yonne.

En 2024, un Syndicat Mixte a donc été créé regroupant les 18 Communes du Grand Site, la Communauté de communes et le Département de l'Yonne. Leurs représentants siègent au Comité syndical qui vient d'être renouvelé, suite aux élections municipales. En complément du Comité syndical, la gouvernance du Syndicat Mixte a prévu des instances contributives (conseils participatif, scientifique et des partenaires) dont la structuration reste un chantier en cours, en particulier pour les partenaires (très nombreux) du Syndicat Mixte. De la même façon, après les élections municipales et l'installation du nouveau Comité syndical, doivent être relancés les 3 commissions et les 9 groupes de travail préalablement créés, en correspondance avec les 3 « ambitions » et les 9 « objectifs » du programme d'action proposé dans le dossier de labellisation.

Sur la base du bilan du programme d'action 2018-2024 de l'Opération Grand Site, le dossier de candidature du Grand Site de Vézelay (déposé en février 2025) propose un nouveau programme d'action pour la période 2025-2032 correspondant à la durée de labellisation (8 ans). Ce nouveau programme d'action est donc articulé autour de 3 « ambitions » et 9 « objectifs ».

La première ambition porte sur la préservation et la valorisation des composantes paysagères (naturelles ou bâties) du Grand Site. De façon non exhaustive, cette ambition comprend la réalisation d'un atlas de biodiversité intercommunale (par le Parc naturel régional du Morvan), la mise en œuvre de la « stratégie paysagère et énergétique » définie à partir de l'outil « plan de paysage – transition énergétique », le déploiement d'un fonds façade par la Fondation du Patrimoine ou encore l'accompagnement des projets communaux par une cellule dédiée.

C'est également dans le cadre de cette ambition que le service « Inventaire et Patrimoine » du Conseil régional a lancé une étude d'inventaire sur les patrimoines bâtis du Vézélien.

La deuxième ambition porte sur l'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs du Grand Site. Sur la base de l'observation des flux et des comportements des visiteurs, cette ambition comprend des actions visant à la diversification et la montée en gamme de l'offre de services (hébergement et restauration en particulier), le renforcement des outils de médiation et d'interprétation (autour du projet de Maison du Grand Site) ou encore des conditions de mobilités (avec le développement prévu des mobilités douces).

Enfin, la troisième ambition porte sur la valorisation des activités économiques du Grand Site. Cela concerne les activités viticoles bien évidemment. Mais le Grand Site de Vézelay est riche d'autres savoir-faire moins connus qu'il convient de faire connaître aux visiteurs (et aux habitants!).



Lien utile :

<https://www.grandsite-vezelay.com/>